

# Le SCoT approuvé

## Un document d'urbanisme et un projet de territoire

**Le Vignoble Nantais est couvert par un SCoT depuis février 2008.**

Initialement réalisé à l'échelle de 5 Communautés de Communes et de 37 communes, le 1<sup>er</sup> document a été mis en révision fin 2011.

Sur un territoire désormais constitué 27 communes regroupées en 2 Intercommunalités, la révision du document a été l'occasion pour les élus, les partenaires institutionnels et les habitants de se projeter dans l'avenir, d'anticiper l'évolution des modes de vie et de définir des principes de développement pour le Pays du Vignoble Nantais.

Le 29 juin 2015, le SCoT2 du Pays du Vignoble Nantais a été approuvé.

- En savoir plus : les documents du SCoT

